

Le 19 février 2021

Par **SDÉ** et courriel

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs - Phase 1, étape 3**  
**Dossier Régie : R-4045-2018 / Notre référence R056133 JOT**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») fait suite au suivi ordonné par la décision D-2021-007, quant au traitement des notes sténographiques des 23 et 26 octobre 2020 ayant été déposées sous pli confidentiel, soit les pièces A-0187 et A-0189 (les « **Pièces** »).

Ainsi, par la présente, le Distributeur dépose sous pli confidentiel comme pièce **HQD-9, document 1**, une version des Pièces dans laquelle sont surlignés en jaune les éléments qui sont de nature confidentielle.

Le Distributeur et Bitfarms proposent donc que l'ensemble des éléments surlignés dans la proposition jointe ce jour demeure confidentiel et soit caviardé, si la Régie devait vouloir déposer les Pièces au dossier public.

Le Distributeur comprend que Bitfarms communiquera rapidement à la Régie sa position relative à la présente proposition commune.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) *Joelle Cardinal*  
**JOELLE CARDINAL**, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)